

Dossier de Candidature

(Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (1).)

*Merci de coller votre photo
 récente ici*

Date de naissance/...../.....

Lieu de naissance et département

.....

N° de sécurité

sociale.....

...

N° Identifiant Pôle Emploi

.....

Nom.....

.....

Prénoms.....

.....

Nationalité.....

.....

Rue ou lieu dit

.....

Code Postal

Ville.....

Personnel : ou

.....

En cas d'urgence : M ou Mme Téléphone

.....

Adresse mail

.....

Pour les personnes mineures.

Nom et prénom du responsable légal.....

Téléphone



Formations diplômantes et qualifiantes *(Cocher la case)*

A. BPA Travaux Forestiers niveau 3

1 conduite de machines forestières (abatteuse et porteur)

2 ouvrier forestier polyvalent (sylviculture et bûcheronnage)

B. BP Responsable de Chantiers Forestiers niveau 4 (suite à un BPA TF)

C. CS Pilote de machine de bûcheronnage niveau 4 (suite à un diplôme de niveau 4)

Situation à ce jour demandeur d'emploi **avec rémunération** Pôle Emploi demandeur d'emploi **sans rémunération** Pôle Emploi

salarié CDI salarié CDD intérimaire TNS militaire

autre.....

Permis oui non A B C D E Véhicule de transport (auto/moto etc.) oui non

Nombre de kilomètres du domicile au centre de formation :

Diplôme : oui non CAP/BEP BAC BTS autre.....

Pour un meilleur traitement de votre dossier merci de remplir correctement toutes les parties demandées.

PIECES A FOURNIR POUR ÉTUDE DU DOSSIER

Etat civil et inscription aux examens

2 photos récentes d'identité (taille standard) Merci d'en coller une sur le dossier 2 photocopies carte d'identité (à jour) ou carte de séjour (autorisant à travailler) ou passeport (à jour) et **certifiées conformes aux originaux par vous même**

Curriculum vitae actualisé à ce jour

lettre de motivation obligatoire pour l'inscription à l'examen

2 photocopies des diplômes obtenus, **certifiés (par vous-même) conformes aux originaux**

certificats de travail (rémunération ASP)

relevé de carrière (CPAM (site CNAV) ou MSA justifiant des trimestres cotisés)

Pour les demandeurs d'emploi uniquement

Une prescription sur Aquitaine Capmétiers (voir vos conseillers Pôle emploi, Mission locale...)

Copie de la dernière notification du Pôle Emploi précisant vos droits

Pour les demandeurs d'emploi non rémunérés par Pôle Emploi :

Les stagiaires perçoivent en fonction de leur situation personnelle, une rémunération prise en charge par le Conseil Régional et versée par l'ASP.

Forfait en fonction de l'activité antérieure du stagiaire et / ou de sa situation personnelle ou de son âge (Voir le site du Conseil Régional).

Il n'y a pas d'aides aux frais liés à la formation versées par la Région, cependant veuillez vous rapprocher de vos conseillers Pôle Emploi, missions locales ou des services sociaux de votre département pour toutes demandes d'aides particulières en fonction de votre situation.

Règles d'admission pour l'entrée en formation et l'inscription à l'examen:

Être âgé de 16 ans révolus pour une inscription en BPA et de 18 ans pour une inscription en BP ou CS.

Justifier d'1 an minimum d'activité professionnelle (possibilités de cumuler différents contrats, les périodes de stage ne comptent pas)

Avoir le permis B (recommandé)

Pour les candidats ne remplissant pas les conditions d'inscription au diplôme et en fonction des situations, le SRFD peut délivrer une dérogation. Celle-ci doit se faire avant l'entrée en formation et à condition que tous les documents soient fournis pour preuve.

Dans tous les cas, le diplôme ne sera délivré qu'à condition d'avoir apporté la preuve de l'expérience professionnelle demandée.

Date et signature du candidat (obligatoire) : apporter la mention « lu et approuvé »

Les EPI (Equipement de Protection Individuel) sont OBLIGATOIRES pour la formation. Les EPI sont fournis pour les demandeurs d'emploi. Pour les salariés, les EPI sont fournis par l'entreprise.

Restauration. Hébergement :

Tarifs à compter du 01/09/2022 (votés en CA)

Apprentis		201,10 €
Repas		
Tarif 4 : - Apprentis des CFA fréquentant l'EPLFPA (sans prise en charge OPCO ou CRNA)		2,81 €
Apprentis bénéficiant d'une prise en charge OPCO ou autre		Part facturée à l'apprenti : 1,35 € Part facturée à l'organisme financeur : 3 €
Nuitées à la semaine (petits-déjeuners compris)		
Nuitées avec petits-déjeuners compris		Part facturée à l'apprenti : 12 € (soit 3 € par nuit) Part facturée à l'organisme financeur : 24 € (soit 6 € par nuit)

Stagiaires		2,71 €
Repas		
Tarif 5 : - Stagiaires de la Formation Continue et contrats professionnels - Jeunes de - de 21 ans en contrat de professionnalisation, diplôme jusqu'au niveau baccalauréat inclus - Groupes d'élèves d'autres établissements ne relevant pas de la Région NA		4,35 €
Dans le cadre HSP Ce système de prise en charge fonctionne pour 10 repas par semaine maximum (au-delà 4,35 € sont facturés par repas supplémentaire)		Part facturée au stagiaire : 1,50 € Prise en charge conseil régional : 2,85 €
Nuitées à la semaine (petits-déjeuners compris)		
Nuitées avec petits-déjeuners compris		40 €/semaine
Dans le cadre de la HSP		Part facturée stagiaire par nuit : 3 € Prise en charge conseil régional : 6 € par nuit

Couchage : lit 90x190 - Fournir pour le couchage : alèse (obligatoire : facturée si non fournie), traversin ou oreiller, couverture ou couette, prévoir les draps, les draps housses et les taies ainsi que le linge de toilette.

Prévoir un cadenas (pour vestiaire atelier), ainsi qu'un mètre ruban.

L'achat et la réservation des repas se font auprès d'une borne à créditer par CB ou espèces

Frais annexes		
Photocopies		
Photocopies (tarif base)	N/B : 0,10 € l'unité	Coul. : 0,20 € l'unité
Recharge forfaitaire Photocopies	10€ (ég. 100 photocopies N et B)	
Remplacement Badge	5 €	

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Centre Forestier attache une grande importance au maintien et à la propreté des locaux. Vous disposerez d'un vestiaire particulier aux ateliers, afin de vous changer après les cours. Il est interdit de circuler en tenue de travail en dehors des ateliers, notamment dans les locaux d'hébergement.

L'introduction ou la consommation d'alcool, de tabac, de drogue ou de toute substance illicite est strictement interdite dans l'enceinte et les locaux du Centre Forestier.

Les animaux de compagnie sont strictement interdits.

L'introduction ou l'utilisation de tous types de réchauds est interdite dans les locaux, notamment les chambres (appareils électriques ou à gaz, four à micro-ondes ...).

L'introduction de nourriture périssable est interdite dans les chambres. L'accès au Centre Forestier (locaux et hébergement) est réservé aux personnels, aux apprentis et aux stagiaires en cours de formation, et strictement interdit à toute personne étrangère.

CADRE A REMPLIR IMPERATIVEMENT POUR VOTRE ENTREE EN FORMATION

Situation familiale : Marié / pacsé Union libre Célibataire Divorcé / séparé Veuf

Nbre d'enfants à charge :

Allocataire Pôle Emploi : oui non Droits ouverts jusqu'au

N° Identifiant

.....
.....

Inscrit depuis combien de temps moins de 6 mois 6 à 11 mois 12 à 23 mois 24 mois et plus

Allocataire R.M.I. / RSA oui non Reconnaissance COTOREP oui non Type de rémunération actuelle Sans rémunération Pôle Emploi ARE

Avez-vous déjà bénéficié de formations financées ? Oui / non

Si oui : dates :

Rémunération pendant le stage :

Formation suivie :

Dans quel centre de formation

Hébergement souhaité au CFPPA oui non Chambre individuelle oui non

Allergies connues

..... Régime alimentaire particulier (joindre un justificatif) oui non

Comment avez – vous connu le centre de formation de Bazas ?

Internet Forum Connaissances (entreprises, écoles...) Salon Pole Emploi Mission

Locale CAP EMPLOI CAP METIERS MFE

Expérience professionnelle :

Activité antérieure jamais travaillé - de 6 mois égale à 910 h supérieure à 1 an

PÉRIODES - dates	FONCTIONS emploi occupé	ENTREPRISES	Nbre en mois d'activité ou de chômage

Merci de donner les périodes de façon chronologique de la plus récente à la plus ancienne et de préciser les périodes de chômage.